

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6254 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

N° SIREN : 790184675

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE - Qualité de l'Air - QUALITE DE L'EAU*ENVIRONMENT / ASBESTOS - AIR QUALITY - WATER QUALITY***LIEUX DE TRAVAIL / Air - BRUITS ET VIBRATIONS***WORKPLACES / AIR - NOISE AND VIBRATION*réalisées par / *performed by :***BUREAU VERITAS EXPLOITATION - REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

16, chemin de Jubin

BP 26

69571 DARDILLY CEDEX

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/12/2018**Date de fin de validité / *expiry date* : **30/06/2023**

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6254 Rév 4.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6254 [Rév 4](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6254 rév. 5

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - REGION AUVERGNE RHONE ALPES
16, chemin de Jubin
BP 26
69571 DARDILLY CEDEX

Dans son unité :

- **Unité technique LYON-DARDILLY : Prélèvements et mesures en HSE**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

Unité technique de LYON - DARDILLY : Prélèvements et mesures en HSE

L'accréditation porte sur :

- Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)
- Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)
- Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air (HP ENV)
- Qualité de l'Air –Emissions de sources fixes (LAB REF 22)
- Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)
- Essais d'évaluation de la qualité de l'air intérieur (HP Env)
- Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)
- Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)
- Essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29)
- Mesurage de l'exposition au bruit en milieu de travail (LAB REF 23)
- Mesurage de l'exposition aux vibrations en milieu de travail (LAB REF 24)

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement			
Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement			
Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement. Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	XP X 43-269 NF EN ISO 16000-7 GA X46-033
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	XP X 43-269

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement			
Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)			
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant (environnement extérieur)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033
Air ambiant	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / ECHANTILLONNAGE – PRELEVEMENT				
Qualité de l'air – Emissions de sources fixes (LAB REF 22)				
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE	LIEU DE REALISATION
Emissions de sources fixes	/	Identification de l'objectif de mesurage Elaboration du plan de mesurage Sélection de la stratégie d'échantillonnage Emission du rapport de mesurage	NF EN 15259	/
Emissions de sources fixes	Concentration volumique en oxygène (O ₂)	Prélèvement et conditionnement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Dosage par méthode paramagnétique	NF EN 14789	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration volumique en dioxyde de carbone (CO ₂)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux et mesurage par spectrométrie infrarouge non dispersive (NDIR)	NF X 20-380	Site client
Emissions de sources fixes	Vitesse et débit-volume	Exploration du champ des vitesses au moyen d'un tube de Pitot	ISO 10780	Site client
Emissions de sources fixes	Vitesse et débit-volume	Exploration du champ des vitesses au moyen d'un tube de Pitot	NF EN ISO 16911-1 FD X 43 140	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en vapeur d'eau	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Piégeage de la vapeur d'eau par condensation et adsorption Détermination de la masse de vapeur d'eau piégée par pesage	NF EN 14790	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration massique de Poussières	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux et collecte des poussières sur filtre plan pré-pesé	NF X 44-052 NF EN 13284-1	Site client

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / ECHANTILLONNAGE – PRELEVEMENT
Qualité de l'air – Emissions de sources fixes (LAB REF 22)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE	LIEU DE REALISATION
Emissions de sources fixes	Concentration en mercure total (Hg)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Collecte des particules sur filtre et passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF EN 13211	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en acide chlorhydrique (HCl)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF EN 1911	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration massique en PCDD/PCDF	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Collecte des particules sur filtre et collecte de la phase gazeuse sur adsorbant solide et dans un flacon à condensat	NF EN 1948-1	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : Benzo[a]anthracène, benzo[k]fluoranthène, benzo[b]fluoranthène, benzo[a]pyrène, dibenzo[ah]anthracène, benzo[ghi]pérylène, indéno[1,2,3-cd]pyrène, fluoranthène	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Collecte des particules sur filtre et collecte de la phase gazeuse sur adsorbant solide et dans un flacon à condensat	NF X 43-329	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en ammoniac (NH ₃)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF X 43-303	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en acide fluorhydrique (HF)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Collecte des particules sur filtre et passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF X 43-304	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en dioxyde de soufre (SO ₂)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF EN 14791	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en métaux lourds et d'autres éléments spécifiques Sb, As, Cd, Cr, Co, Cu, Pb, Mn, Ni, Tl, V	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Collecte des particules sur filtre et passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF EN 14385	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration en carbone organique total (COT)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Dosage par détecteur continu à ionisation de flamme (FID)	NF EN 12619	Laboratoire
Emissions de sources fixes	Concentration en méthane (CH ₄) et calcul de la concentration en composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) à partir de la concentration en méthane (CH ₄) et en composés organiques volatils totaux (COV _t)	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux et mesure par détection à ionisation de flamme	XP X 43-554	Site client

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / ECHANTILLONNAGE – PRELEVEMENT
Qualité de l'air – Emissions de sources fixes (LAB REF 22)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE	LIEU DE REALISATION
Emissions de sources fixes	Mesures d'acidité / alcalinité	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux. Passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption.	NF X 43-317	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration massique en Oxydes d'azote (NOx)	Prélèvement et conditionnement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Dosage par chimiluminescence	NF EN 14792	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration massique en monoxyde de carbone (CO)	Prélèvement et conditionnement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Dosage par spectrométrie infrarouge non dispersive (NDIR)	NF EN 15058	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration de PM10/PM2,5	Prélèvement d'un échantillon représentatif de l'effluent gazeux Collecte des particules sur filtre (au moyen d'un impacteur) et passage du flux gazeux à travers une solution d'absorption	NF EN ISO 23210	Site client
Emissions de sources fixes	QAL2 : Validation des systèmes automatiques de mesure (AMS) équipant les grandes installations de combustion et les installations d'incinération	Tests opérationnels Étalonnage de l'AMS par mesurages en parallèle avec une méthode de référence Test de variabilité	NF EN 14181 FD X 43-132	Site client
Emissions de sources fixes	QAL2 : Validation des systèmes automatiques de mesure (AMS) équipant les installations industrielles autres que les grandes installations de combustion et les installations d'incinération	Tests opérationnels Étalonnage de l'AMS par mesurages en parallèle avec une méthode de référence Test de variabilité	XP X 43-362 FD X 43-132	Site client
Emissions de sources fixes	AST : Test annuel de surveillance de validité des systèmes automatiques de mesures (AMS) équipant les grandes installations de combustion et les installations d'incinération.	Tests opérationnels. Vérification de la fonction d'étalonnage par mesurages en parallèle avec une méthode de référence Test de variabilité	NF EN 14181 FD X 43-132	Site client
Emissions de sources fixes	Concentration massique en PCDD/PCDF et PCB de type dioxine et furane	Gestion des supports de prélèvement Récupération des échantillons et rinçage des éléments Mise en place du support de prélèvement et contrôle à la remise en route du préleveur Rapport d'intervention incluant le rapport d'analyse	CEN TS/ 1948-5 GA X43-139 §5	Site client

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / ECHANTILLONNAGE – PRELEVEMENT Qualité de l'air – Emissions de sources fixes (LAB REF 22)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Emissions de sources fixes	Concentration volumique en oxygène (O ₂) <u>Domaine de validation :</u> De 0 à 20 % d'O ₂ <u>Domaine d'application de la méthode alternative :</u> Installation de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 20 MW	Analyseur portatif par capteurs électrochimiques	Méthodes internes : PRT EA 006 PRT CH003
Emissions de sources fixes	Concentration en oxydes d'azote (NO _x) <u>Domaine de validation :</u> De 0 à 850 mg/Nm ³ <u>Domaine d'application de la méthode alternative :</u> Installation de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 20 MW	Analyseur portatif par capteurs électrochimiques	Méthodes internes : PRT EA 006 PRT CH003
Emissions de sources fixes	Concentration en monoxyde de carbone (CO) <u>Domaine de validation :</u> De 0 à 180 mg/Nm ³ <u>Domaine d'application de la méthode alternative :</u> Installation de combustion de puissance comprise entre 400 kW et 20 MW	Analyseur portatif par capteurs électrochimiques	Méthodes internes : PRT EA 006 PRT CH003

***Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement

Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE*
Air intérieur : - dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans - dans les accueils de loisirs - dans les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second-degré, publics ou privés	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage en vue d'évaluer la conformité ou la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements et des périodes de mesures Détermination du nombre de mesures Calcul des concentrations mesurées / détermination de l'indice de confinement Evaluation de la conformité ou de la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Décret n° 2015-1926 du 30 décembre 2015 modifiant le décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public recevant du public. Guide d'application pour la surveillance du formaldéhyde et du benzène dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs : Stratégie d'échantillonnage et positionnement des résultats (LCSQA) Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs (CSTB)
Air intérieur	Benzène	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (nature du tube : carbograph 4)	NF EN ISO 16017-2 (octobre 2003)
Air intérieur	Formaldéhyde	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (nature du tube : florisil imprégné de 2,4-DNPH)	NF ISO 16000-4 (février 2012)
Air intérieur	CO ₂	Mesure par spectrométrie d'adsorption IR non dispersif (NDIR)	Protocole de surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'accueil de la petite enfance et d'enseignement du 1 ^{er} degré (CSTB)

***Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement

Essais d'évaluation de la qualité de l'air intérieur (HP Env)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE	N° CAS	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Benzène	71-43-2	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (nature du tube : carbograph 4)	NF EN ISO 16017-2
Air intérieur	Formaldéhyde	50-00-0	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (nature du tube : florisil imprégné de 2,4-DNPH)	NF ISO 16000-4

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Elaboration de la stratégie de prélèvement en vue d'établir le diagnostic de respect ou de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme)	Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des postes de travail concernés) Constitution des groupes d'exposition homogène (GEH) Détermination du nombre de travailleurs à instrumenter Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles* NF X 43-298
Air des lieux de travail	Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (8h ou court terme)	Exploitation des concentrations mesurées Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement des VLEP 8 heures et court terme	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles* NF X 43-298

***Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

- **Portée générale**

# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement			
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)			
Réf portée générale	OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE
1	Air des lieux de travail	Gaz et vapeurs	Prélèvement par pompage sur support adsorbant
2	Air des lieux de travail	Gaz et vapeurs	Prélèvement par pompage sur support imprégné
3	Air des lieux de travail	Aérosols (fraction inhalable)	Prélèvement par pompage sur filtre
4	Air des lieux de travail	Aérosols (fraction inhalable)	Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)
5	Air des lieux de travail	Aérosols (fraction alvéolaire)	Prélèvement par pompage sur filtre
6	Air des lieux de travail	Aérosols (fraction alvéolaire)	Prélèvement par pompage sur mousse (méthode de la coupelle rotative)
7	Air des lieux de travail	Fibres	Prélèvement par pompage sur filtre
8	Air des lieux de travail	Mélange gaz et vapeurs / aérosols	Prélèvement par pompage sur filtre ou/et sur support adsorbant
9	Air des lieux de travail	Mélange gaz et vapeurs / aérosols	Prélèvement par pompage sur filtre ou/et sur support imprégné
10	Air des lieux de travail	Aérosols (fraction thoracique)	Prélèvement par pompage sur filtre
11	Air des lieux de travail	Aérosols (fraction thoracique)	Prélèvement par pompage sur support imprégné

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

Le laboratoire a la possibilité de mettre en œuvre toute méthode normalisée ou assimilée dans ce domaine de compétence, et d'introduire tout agent chimique n'impliquant pas d'adaptation des conditions principales de mise en œuvre du texte normatif «cadre ».

La liste exhaustive des prélèvements proposés sous accréditation est tenue à jour par le laboratoire.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement			
Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux destinées à la consommation humaine	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques Echantillonnage en distribution	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-520 NF EN ISO 19458
Eaux de tours aérorefrigérantes (IRDEFA)	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel rubrique n° 2921
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel du 01/02/2010 et Circulaire Légionelles n° 2010/448 du 21/12/2010
Eaux souterraines	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD X 31-615 FD T 90-523-3
Eaux résiduaires	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique) Et Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon automatique à fréquence fixe) Et Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des profils de vitesse et des variations de débit de l'écoulement) dans les canaux découverts	FD T 90-523-2

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement			
Essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523
Eaux douces	Température	Méthode à la sonde	Mode opératoire interne * PRT OS 003
Eaux résiduaires	Température	Méthode à la sonde	Mode opératoire interne* PRT OU 003

***Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

LIEUX DE TRAVAIL / BRUITS ET VIBRATIONS / Essais acoustiques et mesures de bruit

(LAB REF 23 : Mesurage de l'exposition au bruit en milieu de travail)

OBJET SOUMIS A L'ESSAI	NATURE DE L'ESSAI	CARACTERISTIQUES OU GRANDEURS MESUREES	DOMAINE D'APPLICATION	REFERENCE DE LA METHODE*	PRINCIPE DE LA METHODE	PRINCIPAUX MOYENS D'ESSAI
Travailleurs exposés au bruit	Mesurage de l'exposition au bruit Exclusion : exposition au bruit avec source placée à proximité de l'oreille	Niveau de pression acoustique de crête (dB(C)) Niveau d'exposition quotidienne au bruit LEX, 8 h (en dB(A)) ou Niveau d'exposition hebdomadaire au bruit LEX, 40 h (en dB(A))	$L_{p_{crête}} \leq 143$ dB(C) pour mesurage par exposimètre	NF EN ISO 9612 Mai 2009	Mesurage de bruit Calcul du LEX, 8 h ou du LEX, 40 h	Exposimètre acoustique
Travailleurs portant des PICB à l'exclusion des PICB à entrée audio pour le travail	Détermination de l'exposition effective au bruit en cas de port de PICB	Niveau d'exposition quotidienne au bruit LEX, 8 h (en dB(A)) ou Niveau d'exposition hebdomadaire au bruit LEX, 40 h (en dB(A))	/	NF EN ISO 4869-2 Août 1995	Recherche des données sur les PICB Calcul du LEX, 8 h ou du LEX, 40 h résiduel sous PICB	/
	Détermination de l'exposition effective au bruit en cas de port de PICB	$L_{p_{crête}}$ en dB(C)	$L_{p_{crête}} \leq 143$ dB(C) pour mesurage par exposimètre	annexe B NF EN 458 Mars 2005	Recherche des données sur les PICB Calcul du $L_{p_{crête}}$ résiduel sous PICB	Instrumentation adaptée

***Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation

# LIEUX DE TRAVAIL / BRUITS ET VIBRATIONS / Essais acoustiques et mesures de bruit - Essais vibratoires Mesurage de l'exposition aux vibrations en milieu de travail (LAB REF 24)					
OBJET SOUMIS A L'ESSAI	NATURE DE L'ESSAI	CARACTERISTIQUES OU GRANDEURS MESUREES	REFERENCE DE LA METHODE*	PRINCIPE DE LA METHODE	PRINCIPAUX MOYENS D'ESSAI
Milieu de travail	Détermination de niveau de vibrations transmises aux mains et aux bras	Niveau d'exposition journalière aux vibrations transmises aux mains et aux bras A(8) (m/s ²)	NF EN ISO 5349-1 NF EN ISO 5349-2	Mesurage de vibrations sur trois axes Calcul de l'exposition journalière aux vibrations sur trois axes Détermination de la valeur d'exposition journalière A(8)	Accéléromètres
Milieu de travail	Détermination de niveau de vibrations transmises à l'ensemble du corps	Niveau d'exposition journalière aux vibrations transmises à l'ensemble du corps A(8) (m/s ²)	NF EN 14253 + A1	Mesurage de vibrations sur trois axes Calcul de l'exposition journalière aux vibrations sur trois axes Détermination de la valeur d'exposition journalière A(8)	Accéléromètres

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **01/12/2018** Date de fin de validité : **30/06/2023**

Le Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Christophe MALOT

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6254 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr